

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic !*



PRÉFET DU VAR

## **Certificat d'immatriculation** **Déclaration en ligne de la cession d'un véhicule**

Vous avez la possibilité d'enregistrer **en ligne par téléservice, la déclaration de cession du véhicule** que vous avez vendu. Cette démarche n'est possible que pour les cas de cession entre particuliers et hors cession pour destruction.

### **Pour accéder à ce service, vous devez :**

1. Sélectionner la démarche « Déclarer la vente de mon véhicule » sur le site de l'ANTS :

<https://ants.gouv.fr>

- Du code confidentiel qui figure sur le courrier d'accompagnement de votre certificat d'immatriculation ou de l'étiquette adresse.



S'il n'y figure pas ou si vous l'avez égaré, cette démarche vous permet également de l'obtenir.

Dans ce cas, un nouveau code confidentiel vous sera envoyé par courrier.

2. Vous munir :

- Du formulaire CERFA de « Déclaration de cession d'un véhicule » que vous avez rempli lors de la cession du véhicule,

Une fois en possession de votre code confidentiel, vous pourrez recommencer cette démarche afin de déclarer la cession de votre véhicule.

## Une fois la procédure terminée :

La demande fera l'objet d'un traitement informatique.

La déclaration de cession ne sera prise en compte dans le système d'immatriculation des véhicules, qu'après réception par l'utilisateur de l'accusé d'enregistrement de cette déclaration.

Vous n'avez pas internet ou vous avez des difficultés à l'utiliser ?

**Un point numérique et son médiateur  
sont à votre disposition à la Préfecture du Var :**

Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie  
CS 31209  
83070 TOULON CEDEX

Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 16h15



**MON POINT  
NUMÉRIQUE**

Passeport  
Carte d'identité  
Immatriculation  
Permis de conduire

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE

**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic!*